



école des cadres missionnés

Enseignement catholique

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Entre les soussignés,

**Ecole des Cadres Missionnés,**  
Espace Montalembert, 2 rue Chaintron 92120 MONTROUGE  
Numéro de déclaration d'activité 11 75 27347 75  
N° Siret : 409517620 000 38  
Représentée par sa Directrice, Nathalie TRETIAKOW

Et

L'établissement :

Adresse :

CP :                      Ville :

Représenté par (préciser sa qualité) :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

**Article 1 – Engagements de l'organisme de formation**

En exécution de la présente convention l'Ecole des Cadres Missionnés s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens pédagogiques, matériels et humains nécessaires à la formation, tels qu'ils sont décrits dans le programme de formation.

**Article 2 - Personne(s) formée(s)**

- L'établissement s'engage à faire participer à cette formation professionnelle :  
**Stagiaire (NOM - Prénom) :**

.....

**Article 3 – Objet de la convention**

**L'Ecole des Cadres Missionnés organise l'action de formation suivante :**

Intitulé :	Formation continue des responsables de SEGPA : La SEGPA, laboratoire d'inclusion : Education inclusive, démarche diagnostique de son dispositif.		
Objectifs et contenus :	Cf. Programme en Annexe		
Dates :	<b>Début</b> de la formation	: 01 février 2021	
	<b>Fin</b> de la formation	: 03 février 2021	
Durée en jours :	<b>2,5 jours</b>	Durée en heures :	<b>18 heures</b>
Lieu :	<b>ECM - Espace Montalembert – 2, rue Chaintron – 92120 MONTROUGE</b>		



2, rue CHAINTRON – 92120 MONTROUGE

Tél. : 01 55 48 04 60

[www.ecoledescadresmissionnes.fr](http://www.ecoledescadresmissionnes.fr)

N° Siret : 409517620 000 38 - Code APE 9499 Z - Enregistré sous le numéro 11 75 27347 75

## **Article 4 – Dispositions financières**

- Coût pédagogique total 1 stagiaire : 540.00 € TTC

## **Article 5 - Modalités de règlement**

La prise en charge de la formation est ainsi prévue :

- L'établissement du stagiaire signe la convention de formation et en renvoie un exemplaire à l'ECM et un exemplaire à Akto.
- L'établissement du stagiaire se charge d'effectuer la demande de prise en charge auprès d'Akto.
- La facturation des heures de formation réellement suivies sera établie, selon le montant de l'accord, par l'Ecole des Cadres Missionnés et transmise au pôle Akto de référence, accompagnée de la feuille d'émargement. En cas d'accord partiel ou refus d'Akto, le financement serait alors à la charge de l'établissement pour la partie non prise en charge.
- Toute absence, en dehors des maladies, fera l'objet d'un accord préalable, sinon elle sera facturée.

En signant, vous vous engagez à avoir pris connaissance de nos conditions générales de ventes jointes à la présente convention.

Fait à Paris, en deux exemplaires le 26/11/2020.

### **Pour l'établissement**

Nom et qualité du signataire  
(Signature et cachet)

### **Pour l'ECM**

Nathalie TRETIAKOW  
Directrice de l'ECM



## Conditions générales de vente des formations 2020-2021

### 1 - Tarifs des différents parcours de formation :

Chaque parcours de formation initiale fait l'objet d'une tarification horaire présentée chaque année dans le catalogue de l'ECM et dans un document spécifique « conditions tarifaires » actualisé chaque année par l'AGECM. Les tarifs horaires concernant les parcours de formation, ou la VAE se situent entre 30 € et 35 € par heure.

### 2 - Tarifs des formations sur appel d'offre :

Coût indicatif : 600 à 1 500 € nets de taxes / journée selon que la nature de l'intervention exige des temps de préparation plus ou moins conséquents et s'inscrit de façon plus ou moins importante dans la durée.

Prise en charge des frais annexes des formateurs et des frais de salles.

### 3 - Conditions de règlement

#### 3-1 Modalités de règlement

Le règlement des formations donne lieu à l'établissement d'une convention :

- Entre L'ECM et l'organisme financeur lorsqu'une prise en charge est possible
- Entre l'ECM et l'établissement salariant le stagiaire lorsque la prise en charge est faite sur fonds propres de l'établissement
- Entre l'ECM et le stagiaire lorsqu'il s'agit d'une prise en charge personnelle

Les modalités de règlement sont annoncées clairement dans les conventions de formation professionnelle proposées.

#### 3-2 Facturation

- La facturation des heures pédagogiques est établie par l'Ecole des Cadres Missionnés à l'issue de chacune des sessions et transmise au financeur (organisme financeur, établissement, stagiaire) accompagnée de la feuille d'épargne.
- Si la prise en charge par un organisme financeur est partielle, l'établissement s'engage au versement de la partie non prise en charge.
- Toute absence, en dehors des maladies, devra faire l'objet d'un accord préalable, sinon elle sera facturée.



école des cadres missionnés

Enseignement catholique

### 3-3 Clauses de dédit ou de rupture

- Si le stagiaire est empêché de participer à la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat ou la convention de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue dans la convention.
- En cas d'annulation de la formation ou l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : un forfait de 30 % sur le montant de la convention restant à courir sera dû.
- En cas d'annulation de la formation du fait de l'organisme de formation, celui-ci s'engage à prévenir le stagiaire au moins 1 mois à l'avance. L'organisme de formation prendra en charge les frais annexes engagés et qui ne peuvent donner lieu à remboursement.

### 4 - Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 20 juin 2018, sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du Site de l'ECM.

Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Service Clientèle.

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, sont utilisées par l'ECM uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.



2, rue CHAINTRON – 92120 MONTROUGE

Tél. : 01 55 48 04 60

[www.ecoledescadresmissionnes.fr](http://www.ecoledescadresmissionnes.fr)

N° Siret : 409517620 000 38 - Code APE 9499 Z - Enregistré sous le numéro 11 75 27347 75